

Lettre de démission du président Amadou Toumani TOURE (ATT), le dimanche 8 avril 2012

J'ai décidé de vous remettre ma lettre de démission", a déclaré Amadou Toumani Touré, en boubou et chéchia blancs, l'air fatigué et amaigri, en rencontrant le ministre burkinabè des Affaires étrangères Djibrill Bassolé, en charge de la médiation ouest-africaine. Le président malien, renversé le 22 mars dernier par un putsch a assuré démissionner "sans pression".

«En ce moment critique de l'histoire de notre pays, qu'il me soit permis d'avoir une pensée profondément douloureuse pour les populations des régions de Tombouctou, Gao et Kidal, en particulier mes amis les enfants qui souffrent du fait de l'occupation inacceptable de cette partie de notre territoire.

A la suite de l'élection du président... de la République en Avril 2007, les Maliennes et les Maliens m'ont renouvelé leur confiance. En application des dispositions de l'article 37 de la Constitution du 25 février 1992, j'ai pris fonction le 08 juin 2007 pour un mandat de cinq (05) ans.

Dans le prolongement des acquis de mon mandat précédent, j'ai consacré toute mon énergie et toute mon imagination à la satisfaction exclusive des besoins essentiels de mes compatriotes et à la réalisation d'un Mali émergent. Aujourd'hui, il ne me revient pas de dresser le bilan de mes deux quinquennats. Les historiens s'en chargeront. Toutefois, depuis quelques mois, notre pays est en proie à des convulsions sur le triple plan sécuritaire, politique et social. Cette situation a atteint son paroxysme les 21 et 22 mars 2012, lorsqu'une violente mutinerie de la garnison militaire de Kati m'a mis dans l'impossibilité d'exercer mes fonctions de président de la République.

C'est pourquoi, dans l'intérêt supérieur de mon pays, j'ai l'honneur de demander qu'il vous plaise de recevoir ma démission et, subséquemment, de constater la vacance de la présidence de la République conformément à l'article 36, alinéa 2 de la Constitution susvisée.

Ce faisant, j'adresse mes sincères remerciements à toutes les Maliennes et à tous les Maliens qui m'ont fait confiance, m'ont accompagné durant le temps que j'ai passé à la tête de l'Etat et qui continuent d'œuvrer pour le rayonnement d'un Mali éternel.

Enfin, je demande pardon à toutes celles et à tous ceux qui ont pu souffrir du fait des actes que j'ai posés, sans intention de nuire, durant mes deux mandats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Amadou Toumani Touré